

Mercredi 26 Décembre 1917
RÉDACTION ET ADMINISTRATION :
75, rue de la Darse, 75
MARSEILLE
Téléph. : Direction 2-90. - Rédaction 2-72, 39-50
Bureau à Paris : 10, rue de la Bourse
42^e ANNÉE - 10 cent. - N° 14.934

LES ABONNÉS SONT REÇUS :
A MARSEILLE : Chez M. G. AHARD,
rue Pavillon, 11 et dans nos bureaux
A PARIS : à l'Agence Havas, place de
la Bourse, 8.
ABONNEMENTS :
3 mois 6 francs 1 franc
6 mois 11 francs 50 cent.
1 an 21 francs 50 cent.
France et Colonies... 9 fr. 47 fr. 32 fr.
Étranger... 12 fr. 22 fr. 40 fr.
Les abonnements partent du 1^{er}
et du 16 de chaque mois

Demain Jeudi 27 Décembre
LE PETIT PROVENÇAL
commencera la publication de

Diane la Pâle
grand roman d'amour
par Jules MARY

Le Pape et la Guerre

La réponse du pape aux souhaits du collège des cardinaux manifeste le désir résolu de Benoît XV de conclure l'accord, plutôt qu'il ne de se laisser proposer de paix. Les propositions de paix furent naguère l'objet de la part des puissances de l'Entente. La parole pontificale gîte par l'armement de ce sentiment évangélique de douceur des pensées dont il se déclare inspiré à l'occasion de la fête de Noël. Ce nouveau discours du Vatican est une sorte de réquisitoire.

Le pape se flatte de « continuer au milieu du monde la mission pacifique et pacificatrice de Jésus-Christ ». Il n'y en aurait pas de plus haute si elle était exercée dans l'esprit voulu. Benoît XV feint d'oublier que celui qu'il appelle « le prince de la paix » et dont il se dit le représentant sur la terre luttait jusqu'au suprême sacrifice contre le triomphe du mal. Or, la paix que le Vatican propose aux nations belligérantes est une paix équivoque et bâtarde, une paix suspecte, une inacceptable paix de compromis qui eût prolongé et aggravé la sinistre puissance de cet empire de proie que l'on a trop justement appelé « l'ennemi du genre humain ». De quelle autorité morale le chef de l'Église pouvait-il se prévaloir pour imposer une telle abdication aux peuples qui soutiennent depuis plus de trois ans le plus rude des combats dans la juste volonté d'assurer la victoire de la liberté et du droit dans le monde ?

Il n'est d'ailleurs pas étonnant que son initiative inopportune, Benoît XV s'insurge contre les aveugles qui ne veulent pas voir et contre les sourds qui ne veulent pas entendre. Mais que dire de l'aveuglement volontaire de ce pape qui s'obstine à ne pas voir les attentats et les crimes perpétrés depuis quarante et un mois par les Barbares ? Que dire de la non moins volontaire surdité de ce même pape qui se refuse à entendre les cris déchirants des victimes, leurs appels de détresse, leurs supplications éperdues ? Et comment expliquer que dans cette vaste enceinte du Vatican où s'enferme le chef de l'Église, pas une fenêtre ne se soit encore ouverte sur les drames atroces de cette tragique guerre ?

Quant à la doctrine religieuse formulée sur la guerre elle-même, doctrine en vertu de laquelle nous donnons l'horrible conflagration actuelle à l'impitoyable des choses publiques et au démantèlement des mœurs, nous reconnaissons qu'elle est parfaitement orthodoxe. Mais elle n'apparaît pas moins monstrueuse à tous les esprits honnêtes et sensés. Si cette abominable doctrine était acceptée, il faudrait admettre que le laïcus est en quelque sorte l'instrument des vengeances célestes. Il faudrait admettre aussi que de nobles et infortunés peuples tels que la Belgique et la Serbie sont destinés à être si horriblement frappés. Nous savons, même parmi de fidèles croyants, beaucoup de gens qui se refusent à adopter un semblable point de vue et qui préfèrent laisser à Guillaume II et à ses complices les redoutables

responsabilités de cette guerre au lieu de les en décharger complètement pour les attribuer à Dieu.

Nous que, dans la dernière partie de son discours, le pape daigne enfin se réjouir publiquement de la prise de Jérusalem. Mais il met encore à profit cet événement, dont l'heureuse nouvelle lui est enfin parvenue, pour reprendre sa thèse en faveur de la paix immédiate. Et il rappelle non sans quelque malice que dans la cité sainte « fut béni celui qui se présentait non pas au nom des armes mais au nom du Seigneur ».

Bien des gens n'en persisteront pas moins cependant à penser que si le général Allenby s'était simplement présenté devant Jérusalem au nom du Seigneur au lieu de s'y présenter à la tête d'une vaillante armée, il aurait pu rendre la ville céleste. Ce sont là évidemment des contingences dont on ne prend pas la peine de se soucier au Vatican : l'entourage de Benoît XV devrait bien pourtant l'aviser qu'elles ne sont pas dénuées de toute importance.

Ce n'est pas par la seule vertu d'un mot magique que l'on a délivré les lieux saints, mais avec des soldats et avec de l'artillerie. Qu'il le veuille ou non, c'est donc à l'effort armé de l'Entente que le pape rend hommage lorsqu'il célèbre la délivrance de Jérusalem dans une lyrique péroraison. Et c'est ce même effort armé qui réalise jour à jour, qui réalisera de plus en plus largement dans le reste du monde la grande œuvre de libération humaine à l'accomplissement de laquelle se consacra la vaillance de tant de peuples. En terminant son discours, Benoît XV réclame que l'on satisfasse à la justice de Dieu. La justice de Dieu ne saurait désavouer le geste héroïque de ceux qui combattent et qui se sacrifient en vue de faire régner la justice sur la terre. Pourquoi celui qui se prétend son représentant ici-bas ne s'est-il pas offert comme le premier ouvrier de cette œuvre sublime ?

CAMILLE FERDY.

PROPOS DE GUERRE

Le Centre dangereux

Mon spirituel confrère de la Fouchardière, constatant hier cette idée que bien des scandales seraient évités si les hommes en usage acceptaient moins facilement à diner de la part de gens qu'ils ne connaissent pas, la reconnaissance du ventre obligeant souvent à des complaisances dangereuses.

Il y a du vrai là-dedans. Mais je vais plus loin. Je dirais que le monde est rempli d'affaires si le centre des affaires cessait d'être à Paris. La « Babylone moderne » est trop riche en tentations de toutes sortes. Il y a l'Opéra, les théâtres du boulevard, les restaurants chics, les salons politiques, littéraires et financiers ; il y a la Bourse et les bijoux de la rue de la Paix.

Et puis Paris est trop grand ; on y rencontre trop facilement des individus qui, ayant atteint les limites de la compromission, ne risquent plus de se compromettre et ont, par contre, tout intérêt à compromettre les autres. On a dit qu'un des charmes de Paris est de ne pas y évoluer à l'aise sans être remarqué. C'est aussi son plus grand danger.

En province, où chaque habitant est comme le policier de son voisin, tout le monde se tient dans une prudente réserve. Un changement de cravate étant un événement, on y regarde à deux fois avant que d'en changer. Ici, au contraire, on se transporte les ministères et la Chambre (le Sénat pourrait rester) en province ; pas à Lyon ni à Marseille ni surtout à Bordeaux, mais dans une petite ville tranquille : Orléans, Blois, Tours, Angers, par exemple.

Et puis, direz-vous, l'automobile, les députés français, les ministres, les députés de chaque soir, ils retourneraient à Paris. Ça n'est pas sûr. L'effort à faire, est souvent un préservatif contre la faute. Quatre-vingts ou cent kilomètres à parcourir chaque jour, quand on n'a plus vingt ans, cela peut parfaitement tenir lieu de vertu.

ANDRÉ NEGIS.

La Triple Alliance de Demain

M. Gallenga, ministre d'Italie, en expose la ligne et le programme.

Préparant la parole à l'Assemblée annuelle de la Ligue patriotique anglaise, le sous-secrétaire d'État, M. Gallenga, rappelle sa dernière visite au front anglais. Il décrit l'admirable esprit et la parfaite organisation militaire de l'armée alliée qui révèle la rapidité et la puissance de la décision de l'Angleterre, lorsqu'elle a choisi la voie de sacrifice à laquelle elle peut compter l'appui de l'Italie et de la France. Cette union des deux pays constitue et après la guerre elle doit être plus étroite dans le champ économique et commercial.

qu'offrent dans cette guerre le Royaume-Uni et l'Italie. Pour l'Angleterre, il s'agit de prouver en fait dans la pratique que l'Entente est capable de faire plus que de parler.

La victoire de l'Italie pour obtenir le plein effet de la prise de Jérusalem, il faut que la Chambre ou le discours résolu et très élevé de M. Orlando, comme dans l'heure du péril et de la douleur, les armées alliées se sont unies sur les plans de la guerre, mais que la plus vaste armée des hommes libres et des travailleurs de la civilisation s'unira indissolublement pour le progrès du monde.

« Combats formés messagers à l'égard des paroles élevées et à jamais M. Gallenga et le gouvernement italien d'avoir participé à la solennité anglaise.

La Paix des Russes est un leurre

Détournons-nous des illusions qu'elle peut créer.

Le programme de paix, proposé par les maximalistes, dit « temps », contient des principes formés d'une manière assez générale pour que les nations alliées d'Occident puissent avoir l'illusion de trouver un d'appui pour leurs propres revendications.

En réalité, les négociations russes n'auraient une condition préalable à remplir s'ils voulaient offrir un appui quelconque aux démocraties occidentales : ils devraient d'abord être en mesure de résister eux-mêmes aux prétentions de l'impérialisme allemand. Mais dans le fait, les maximalistes ne veulent pas de la désorganisation croissante que le régime leniniste répand systématiquement en Russie. Les principes proclamés par les maximalistes ne peuvent donc servir qu'à masquer l'absence de choses qui font naître de dangereuses illusions chez ces nations.

Un moment où l'état-major allemand prépare une puissante offensive contre le front franco-anglais, il faut naturellement se demander si les forces alliées ont le moyen de résister à cette offensive. Ce n'est pas le cas des chefs maximalistes tentant de donner à leur propagande une forme encore plus active en s'adressant directement aux soldats de l'Entente. Les soldats de l'Entente ont en eux-mêmes une confiance qui ne se laisse pas ébranler par les paroles de propagande.

Un moment où l'état-major allemand prépare une puissante offensive contre le front franco-anglais, il faut naturellement se demander si les forces alliées ont le moyen de résister à cette offensive. Ce n'est pas le cas des chefs maximalistes tentant de donner à leur propagande une forme encore plus active en s'adressant directement aux soldats de l'Entente. Les soldats de l'Entente ont en eux-mêmes une confiance qui ne se laisse pas ébranler par les paroles de propagande.

Les Juifs en Palestine

Importante manifestation.

New-York, 25 Décembre.

Le contre-amiral Bradley Fiske déclare que la flotte américaine a élaboré un plan de destruction de la flotte allemande au nord de l'Atlantique, au large de l'Islande. L'amiral voit en ce moyen la route de la victoire avec un minimum d'argent, de temps et de pertes de vies humaines.

Le Général Sarrail à Salonique

« Sérieuses difficultés » et « Grands services ».

Paris, 25 Décembre.

Le général Sarrail annonce le remplacement du général Noyelle par le général Sarrail. Ce dernier a été nommé à la tête de la 5^e armée, sous le commandement de l'armée d'Orient. Il est parti de Salonique le 25 décembre.

Les Arabes et les Syriens avec l'Entente

Paris, 25 Décembre.

Aujourd'hui a eu lieu dans les salons du Comité d'action parlementaire à l'étranger une réunion du Comité central syrien pour recevoir le communiqué de l'Entente. Les Arabes et les Syriens ont déclaré leur adhésion à l'Entente.

Une Ville hollandaise bombardée

Londres, 25 Décembre.

D'après un télégramme du journal hollandais *Telegraaf*, six ou sept bombes ont été lancées sur la ville de Goss, dans la soirée du 23 décembre. Un homme et une femme ont été blessés. Dans le port, une bombe a endommagé tous les bateaux.

Le Directeur littéraire du « Journal » donne sa démission

Paris, 25 Décembre.

M. Henri de Régulier, membre de l'Académie Française, vient d'adresser au *Journal* la lettre suivante :

« Mon cher directeur, je viens vous demander de bien vouloir me relever de mes fonctions de directeur littéraire du *Journal*, auxquelles j'ai été nommé le 24 octobre 1917. Je ne permets plus de me consacrer avec toute la liberté nécessaire. Mais j'espère que cette décision, imposée par les circonstances, ne m'empêchera pas de rester dans toute la mesure du possible et très amicalement votre collaborateur. — Signé : Henri de Régulier. »

PERIODES DIFFICILES

Pendant ce temps des événements de haute importance se déroulaient en France. C'était l'époque des grandes attaques sur Verdun. Il fallait à tout prix empêcher l'ennemi de transporter ses forces vers le front oriental sur ce point si gravement menacé du sol français.

Des contingents franco-anglais sortirent par suite de leurs succès de Salonique et se portèrent en avant jusqu'à la frontière grecque. Les troupes alliées, qui avaient précédemment subi de graves pertes, furent réorganisées et réorganisées. C'était le moment de l'entrée en scène de la Roumanie.

En outre, il y eut une période difficile. Les troupes russes arrivèrent à peine. Les Italiens n'avaient encore fourni aucun contingent. Les troupes allemandes, qui se faisaient pressantes en Grèce, et les troupes françaises, frappées par le paludisme. Et ce n'est un secret pour aucun de ceux qui ont vu les places fortes d'Angeles, que par suite de circonstances totalement étrangères à la stratégie et à la tactique, l'offensive prévue fut retardée de longs jours. Les troupes alliées furent donc inactives pendant un certain temps. Mais le moment de l'attaque fut décalé et se déclancha la Roumanie. Il fallut faire

face à toutes les menaces. On riposta énergiquement et les Serbes, immobiles, s'arrêtèrent franchement dans la bataille, arrêtèrent les attaques balayées vers Ostrovo.

Puis les armées alliées reprirent l'initiative. Les troupes françaises, serbes, russes et grecques ayant attaqué à fond, pas un bataillon ennemi ne put aller en Roumanie. Le Komalotholai fut enlevé, la Malakofka forcée, les troupes des lignes de Katal enfoncées.

Un suprême effort tenté avant le plein hiver au prix de rudes souffrances, réussit enfin et l'ennemi fut chassé. Les contingents français, russes, serbes, italiens avaient été jetés dans la balance.

La manœuvre avait été sur le front occidental de forces considérables bulgares, turques et allemandes prélevées sur d'autres fronts soulagés ainsi d'autant.

CONTRE LA FELONIE GRECQUE

L'année 1917 est close sur une belle page : 1917 vit changer le caractère de la lutte. L'ennemi, jusque-là nos adversaires, combattait sans cesse ses forces et se fortifiait considérablement. Cependant, au début du printemps, pour empêcher de manœuvrer ses troupes dans les Balkans, une offensive générale fut entreprise dans le but de cristalliser l'adversaire devant notre front.

La manœuvre avait été dévotement à Athènes, depuis l'ivoire, on s'efforçait de la conjurer. Par trois fois pour intimer le silence à l'insurrection à Constantinople et à sa bande, on avait dû retirer nos troupes du front des Balkans et embarquer à destination de la Vieille Grèce. La nécessité de la constitution d'une zone neutre entre le gouvernement royal d'Athènes et encore nécessaire l'emploi de troupes alliées. Enfin, l'opération de Thessalie, suivie de celle de l'isthme de Corinthe et du débarquement de nos troupes en Grèce, ont permis d'une division. Et malgré tout, sur le front grec, comme en Vieille Grèce, un succès total avait répondu à l'effort et à l'attente.

Récemment encore, pour tenir l'ennemi en haleine et voir clair dans son jeu, des opérations heureuses nous rendirent maîtres de la zone de gouvernement royal. A l'heure actuelle, nous possédons une puissante offensive de 30 kilomètres.

Cela, c'est le passé, ce sera l'avenir ? Il y a à la question du gouvernement ou plutôt du gouvernement grec, le front pacifique, militairement parlant, le front méditerranéen tient ferme sur ses 400 kilomètres de longueur et peut tenir. — Gaston Ch. Ricard.

Pour détruire la flotte allemande

New-York, 25 Décembre.

Le contre-amiral Bradley Fiske déclare que la flotte américaine a élaboré un plan de destruction de la flotte allemande au nord de l'Atlantique, au large de l'Islande. L'amiral voit en ce moyen la route de la victoire avec un minimum d'argent, de temps et de pertes de vies humaines.

Les Juifs en Palestine

Importante manifestation.

New-York, 25 Décembre.

Le contre-amiral Bradley Fiske déclare que la flotte américaine a élaboré un plan de destruction de la flotte allemande au nord de l'Atlantique, au large de l'Islande. L'amiral voit en ce moyen la route de la victoire avec un minimum d'argent, de temps et de pertes de vies humaines.

Le Général Sarrail à Salonique

« Sérieuses difficultés » et « Grands services ».

Paris, 25 Décembre.

Le général Sarrail annonce le remplacement du général Noyelle par le général Sarrail. Ce dernier a été nommé à la tête de la 5^e armée, sous le commandement de l'armée d'Orient. Il est parti de Salonique le 25 décembre.

Les Arabes et les Syriens avec l'Entente

Paris, 25 Décembre.

Aujourd'hui a eu lieu dans les salons du Comité d'action parlementaire à l'étranger une réunion du Comité central syrien pour recevoir le communiqué de l'Entente. Les Arabes et les Syriens ont déclaré leur adhésion à l'Entente.

Une Ville hollandaise bombardée

Londres, 25 Décembre.

D'après un télégramme du journal hollandais *Telegraaf*, six ou sept bombes ont été lancées sur la ville de Goss, dans la soirée du 23 décembre. Un homme et une femme ont été blessés. Dans le port, une bombe a endommagé tous les bateaux.

Le Directeur littéraire du « Journal » donne sa démission

Paris, 25 Décembre.

M. Henri de Régulier, membre de l'Académie Française, vient d'adresser au *Journal* la lettre suivante :

« Mon cher directeur, je viens vous demander de bien vouloir me relever de mes fonctions de directeur littéraire du *Journal*, auxquelles j'ai été nommé le 24 octobre 1917. Je ne permets plus de me consacrer avec toute la liberté nécessaire. Mais j'espère que cette décision, imposée par les circonstances, ne m'empêchera pas de rester dans toute la mesure du possible et très amicalement votre collaborateur. — Signé : Henri de Régulier. »

PERIODES DIFFICILES

Pendant ce temps des événements de haute importance se déroulaient en France. C'était l'époque des grandes attaques sur Verdun. Il fallait à tout prix empêcher l'ennemi de transporter ses forces vers le front oriental sur ce point si gravement menacé du sol français.

Des contingents franco-anglais sortirent par suite de leurs succès de Salonique et se portèrent en avant jusqu'à la frontière grecque. Les troupes alliées, qui avaient précédemment subi de graves pertes, furent réorganisées et réorganisées. C'était le moment de l'entrée en scène de la Roumanie.

En outre, il y eut une période difficile. Les troupes russes arrivèrent à peine. Les Italiens n'avaient encore fourni aucun contingent. Les troupes allemandes, qui se faisaient pressantes en Grèce, et les troupes françaises, frappées par le paludisme. Et ce n'est un secret pour aucun de ceux qui ont vu les places fortes d'Angeles, que par suite de circonstances totalement étrangères à la stratégie et à la tactique, l'offensive prévue fut retardée de longs jours. Les troupes alliées furent donc inactives pendant un certain temps. Mais le moment de l'attaque fut décalé et se déclancha la Roumanie. Il fallut faire

LA GUERRE

Violent duel d'artillerie dans les Flandres

DES AVIONS BOMBARDENT DUNKERQUE

Front belge, 25 Décembre.

Le roi Albert a reçu le télégramme suivant :

J'ai l'honneur d'offrir à Sa Majesté et à nos braves alliés belges les vœux sincères des armées britanniques en France et en Belgique à l'occasion de la Noël et du Nouvel An. Nous avons le ferme espoir que la nouvelle année mettra fin aux malheurs de la Belgique que son peuple a supportés avec tant de courage.

Signé : SIR MARSHALL DOUGLAS HAIG.

SUR NOTRE FRONT

Communiqué officiel anglais.

25 Décembre.

Des rencontres de patrouilles nous ont permis de faire un certain nombre de prisonniers, cette nuit, au sud de Cambrai.

Grande activité des deux artilleries, la nuit dernière, à l'ouest de La Bassée et à l'est d'Ypres.

La Menace d'une offensive allemande

C'est un bruit qui n'impressionne pas les Anglais.

Paris, 25 Décembre.

Le *Birmingham Daily Post* se livre à quelques considérations sur l'effort que l'Allemagne menace le front franco-anglais à grand renfort de dépêches sensationnelles : « Au commencement de la guerre, les Allemands ont eu l'air de vouloir nous faire croire qu'ils allaient nous envahir. Mais ils n'ont rien fait. Ils ont seulement essayé de nous impressionner. C'est un bruit qui n'impressionne pas les Anglais. »

La Question de la Paix

Le discours du Pape.

Rome, 25 Décembre.

En recevant les cardinaux à l'occasion de la fête de Noël, le pape, répondant à une adresse au cardinal Vanutelli, a prononcé le discours que nous avons signalé hier. Nous en extrayons les passages suivants :

« LA DOULEUR HUMAINE »

« Oh, combien d'âmes nous voyons dans la douleur aujourd'hui ! Et combien de familles courbées et légitimement en deuil ! Proposés à la garde de ce troupeau, que le sentiment d'un faux pasteur pourrait tolérer, devenir la proie du carnage, nous éprouvons, comme Paul, une douleur aiguë, nous nous efforçons de diriger par nous pour la réconciliation des peuples restés vaincs. Et nous étions profondément affligés, non pour un manque de satisfaction, mais pour le retard apporté à la tranquillité des nations après avoir vu tomber dans le vide l'initiative faite par nous aux chefs de peuples belligérants. De tribunes élevées, nous nous sommes efforcés d'inviter les chefs des Etats belligérants à faire l'objet d'une étude, particulièrement dans le seul but de parvenir le plus tôt à remplir le vœu qui est secret et continué, au fond du cœur de tout le monde. »

SUR LE FRONT ITALIEN

L'effort ennemi dans la montagne.

New-York, 25 Décembre.

Le correspondant de l'Associated Press télégraphie du quartier général de l'armée italienne (Italie du Nord) :

L'ennemi qui a concentré toute son attention, la semaine dernière, dans une tentative de descente par la vallée du San-Lorenzo, a été repoussé à la plaine. Les divisions autrichiennes ont été repoussées à l'ouest de la vallée de Frantzia.

La dernière attaque du côté Ouest fut précédée d'un violent bombardement suivi de troupes ennemies qui ont tenté de faire une concentration de forces ennemies à l'ouest de quelques centaines de mètres, mais les Italiens leur disputent le terrain. Des troupes ennemies du front russo-roumain ont été identifiées au cours de la dernière attaque. Il est également confirmé que des troupes autrichiennes ont été transférées dans les régions montagneuses dans le but évident de concentrer tous leurs efforts pour une tentative d'irruption du côté du Nord.

Le Retour à Dieu

C'EST LA FIN DE LA GUERRE.

Lorsque, partant, nous étions considérés comme dignes ou non d'attention, épargnés ou non par les soupçons de la calomnie, nous n'avons pas pu nous empêcher de nous écrier : *signum contra dictum*. C'est la pensée sous-jacente que Notre invitation à la paix n'ayant pas visé des effets immédiats, aurait pu pousser à l'extrême, le droit de Dieu, nous avons à l'heure actuelle, au milieu du monde, la mission pacifique et pacificatrice de Jésus-Christ.

« L'INVITATION PONTIFICALE A LA PAIX EST UN CRAIN DE BLE QUI GERME »

Lorsque, partant, nous étions considérés comme dignes ou non d'attention, épargnés ou non par les soupçons de la calomnie, nous n'avons pas pu nous empêcher de nous écrier : *signum contra dictum*. C'est la pensée sous-jacente que Notre invitation à la paix n'ayant pas visé des effets immédiats, aurait pu pousser à l'extrême, le droit de Dieu, nous avons à l'heure actuelle, au milieu du monde, la mission pacifique et pacificatrice de Jésus-Christ.

Le Retour à Dieu

C'EST LA FIN DE LA GUERRE.

Lorsque, partant, nous étions considérés comme dignes ou non d'attention, épargnés ou non par les soupçons de la calomnie, nous n'avons pas pu nous empêcher de nous écrier : *signum contra dictum*. C'est la pensée sous-jacente que Notre invitation à la paix n'ayant pas visé des effets immédiats, aurait pu pousser à l'extrême, le droit de Dieu, nous avons à l'heure actuelle, au milieu du monde, la mission pacifique et pacificatrice de Jésus-Christ.

Le Retour à Dieu

C'EST LA FIN DE LA GUERRE.

Lorsque, partant, nous étions considérés comme dignes ou non d'attention, épargnés ou non par les soupçons de la calomnie, nous n'avons pas pu nous empêcher de nous écrier : *signum contra dictum*. C'est la pensée sous-jacente que Notre invitation à la paix n'ayant pas visé des effets immédiats, aurait pu pousser à l'extrême, le droit de Dieu, nous avons à l'heure actuelle, au milieu du monde, la mission pacifique et pacificatrice de Jésus-Christ.

Le Retour à Dieu

C'EST LA FIN DE LA GUERRE.

Lorsque, partant, nous étions considérés comme dignes ou non d'attention, épargnés ou non par les soupçons de la calomnie, nous n'avons pas pu nous empêcher de nous écrier : *signum contra dictum*. C'est la pensée sous-jacente que Notre invitation à la paix n'ayant pas visé des effets immédiats, aurait pu pousser à l'extrême, le droit de Dieu, nous avons à l'heure actuelle, au milieu du monde, la mission pacifique et pacificatrice de Jésus-Christ.

DERNIERES DEPACHES DE LA GUERRE

PAR FIL SPECIAL

Notes Marseillaises

Laiterie municipale

M. le maire, — avant, d'ailleurs, de demander l'avis du Conseil municipal, — a décidé la création d'une laiterie municipale. L'idée elle-même est excellente et nous applaudissons, — une fois n'est pas coutume, — à cette initiative.

Mais, la création d'une laiterie est une entreprise beaucoup plus difficile que celle d'une épicerie. Pour avoir du lait, il y a des vaches à soigner et tout l'intérêt de l'opération peut être attaché au choix des employés auxquels elle sera confiée.

Puisque donc, M. Eugène Pierre ose une initiative risquée en résultats, pourquoi n'aurait-il pas voulu créer les magasins de vente qui lui furent si souvent demandés et par la population et par l'industrie locale, directeur de la plus importante des entreprises de la ville, pour plus désemparés invoquer les difficultés puisqu'il se charge d'en résoudre de plus grandes.

Pourquoi ? Sans doute que, fatigué d'entendre crier, et peut-être aussi sérieusement invité par la presse, — une fois n'est pas coutume, — il se décide à une initiative isolée.

Il n'en reste pas moins que celle-ci condamne son apathie antérieure... La Mairie vendra du lait et c'est très bien. Elle vend des pommes de terre et promet du riz et des haricots. C'est un progrès... Mais pourquoi M. le maire, — qui a déjà fait tant de choses de prix pour intervenir ? Les mercantis dédaignent une concurrence qui, désormais, ne pourra rien pour diminuer leurs bénéfices !

Chronique Locale

Nous avons appris avec un bien vil regret la mort de M. le docteur Aubin, ancien vice-président du Conseil général du Var. Ses obsèques auront lieu cet après-midi à 2 heures.

L'Opéra Municipal. — Des incidents tumultueux se sont produits, hier, en matinée, à l'Opéra municipal où l'on donnait les Contes d'Hoffmann. L'œuvre d'Hoffmann ayant été représentée de Saint-Pierre, directeur privé du tableau de Venise, le public ne voulait pas accepter cette coupure, qui pouvait se justifier en soi-même en raison de la durée limitée des spectacles de ce théâtre. Le motif était en matinée. Les spectateurs manifestèrent leur mécontentement en protestant hautement et comme satisfaction leur leur était pas donnée les protestations redoublèrent et la fin de la représentation s'acheva dans la tumulte.

Nous devons reconnaître qu'il était difficile, pour ne pas dire impossible, à la direction de rétablir, séance tenante, un tableau qui n'avait pas été joué à la reprise : les artistes n'avaient plus leur costume, les décors étaient en magasin, le passage de l'œuvre n'était pas répertorié. Toutefois, il aurait été bien facile de prévenir par voie d'affichage que l'acte de Venise ne sera joué que le lendemain. Cette précaution, qui n'est pas de suite inutile, aurait évité ce légitime mécontentement et tout ce bruit.

Le vol de la rue Vacon. — Dans la matinée de samedi, un inconnu pénétra dans le magasin de Mme Angeli, modiste, 56, rue Vacon, et s'appropriant, à l'insu de Mme Angeli, deux fourrures de renard et un chapeau. Hier matin, une ouvrière de Mme Angeli rencontra sur le cours Belsunce un jeune personnage portant un manteau et un chapeau, quelle reconnut être ceux de sa patronne et l'invita à l'accompagner à la Permanence. La jeune femme s'excusa. Intéressé par M. Pélissier, commissaire de police, sur la provenance du vêtement et de la coiffure, elle répondit qu'ils lui avaient été donnés par Pierre Gouin, 18 ans, habitant à Marseille. La jeune femme Adèle B., à été arrêtée, ainsi qu'une nommée Anna Garnier, chez qui on a trouvé l'un des renards volés à Mme Angeli. On recherche maintenant le maître.

Grave accident à la Valentine. — Un accident de tramway qui a provoqué un certain émoi parmi les voyageurs s'est produit, hier après-midi, vers 4 heures, à la Valentine, au camp anglais. Le tramway, conduit par le wattman Blanc, a tamponné une charrette conduite par un soldat hindou au moment où ce dernier sortait du camp. Le conducteur hindou fut projeté en l'air et reçut une très grave blessure à la tête.

Encore un briseur de glaces. — Il y a quinze jours, un ancien ouvrier, âgé de 70 ans, qui avait brisé les glaces des magasins du cours Belsunce et de la Cannebière. Avant-hier soir, rue de Rome, à coups de canne à pommeau d'acier, le jeune O. — Emile, 18 ans, conduisant le wattman Blanc, a tamponné une charrette conduite par un soldat hindou au moment où ce dernier sortait du camp. Le conducteur hindou fut projeté en l'air et reçut une très grave blessure à la tête.

Le Châtelet annonce pour son spectacle d'aujourd'hui : La Pastorale, avec Blondel, Chavet, Lagros, etc., etc.

Les désespérés. — Avant-hier matin, vers 8 heures, M. Amalric, 78 ans, âgé d'un an, se rendant chez son fils, traverse de la Seigneurie, colline Grandval, à Mazargues, se jeta dans le réservoir de la campagne. On ne retrouva qu'un cadavre. Les constatations effectuées sur le corps a été laissé au domicile de la famille. Les causes de cet acte de désespoir sont attribuées à une maladie qui tourmentait depuis longtemps le pauvre Amalric.

Toujours le revolver. — Hier soir, aux environs du cours Belsunce, le soldat Poglia, du 58^e d'infanterie, a été blessé d'un coup de revolver. Le coup de feu a été tiré par la pharmacie Charrier, il a été conduit à l'hôpital militaire.

Amputé par un tramway. — Un grave accident de tramway s'est produit, hier soir, vers 8 heures et demie, boulevard de Paris, devant le gare d'Azay. Le tramway, conduit par le wattman Ahmed, 25 ans, habitant rue d'Anthonio, 14, qui, jusque-là, avait accompli son service, descendant d'un tramway marseillais, en marche, a été tamponné par un autre tramway qui lui a brisé la jambe gauche et presque sectionnée par les roues du lourd véhicule. Il reçut des soins dans une pharmacie voisine, puis il fut transporté à l'hôtel-Dieu dans un état alarmant.

Une femme noyée à la joliette. — Vers 4 heures, la nuit dernière, le gardien de la Compagnie Touche, Paul Danti, demeurant rue du Poirier, 25, retirait de la mer, près du ponton de la Transatlantique, en face de la rue Sainte-Pauline, le corps d'une femme qui fut transportée à la morgue de l'hôtel-Dieu, l'identité n'ayant pu être établie. Voici son signalement : taille moyenne, forte complexion, visage plein, nez droit, yeux gris bleu, dentées, cheveux grisonnants, vêtue d'un corsage en velours gris-bleu, d'une jupe noire sur jupon rose, d'un tablier noir d'un tricot en laine gris, d'un corset gris et d'une chemise blanche marquée M. D., chaussée de bas noirs et de pantoufles noires. D'après les constatations médicales, la mort remonterait à 3 heures environ. Aucune trace de violence n'a été relevée sur le corps de la défunte.

La voie et les voleurs. — Avant-hier après-midi, un cheval, valant 400 francs, a été volé dans l'écurie de Mme Marie Bernard, 29, rue Thomas... dans l'écurie de M. Louis Boyer, campagne de Saint-Pierre, un cheval et des haras, valant 1700 francs, ont été dérobés l'autre nuit.

légumes secs, riz, effets militaires, laine pour militaires, etc. provenant de vols. De plus, une somme de 800 francs en or fut trouvée chez les inculpés qui consentirent à l'échanger contre des billets de banque. Les inculpés ont été mis à la disposition de la justice.

Les arrestations. — La brigade Joubert, du service de sûreté, a arrêté, hier, le nommé Vincent Quirico, boulevard Goulan. Recherché en vertu d'un mandat du parquet de notre ville, pour vol, vol et tentative de corruption, il a été écroué.

La même mesure a été prise à l'égard du jeune Sébastien M., camionneur, âgé de 19 ans, recherché pour vol.

Autour de Marseille

AIX. — AIX municipal. — Le maire d'Aix fait connaître que la matrice des contributions mobilière et des patentes, pour l'année 1913, sera déposée au bureau de la mairie, bureau du cadastre, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Le maire d'Aix rappelle aux propriétaires de chevaux, juments, mâles et mules : de vouloir s'acquiescer et faire connaître leurs chevaux, qu'ils doivent, sous peine d'amende, en faire la déclaration au bureau du cadastre, avant le 1^{er} janvier prochain.

Les allocations militaires seront payées les 15 et 20 décembre, à la mairie, pour le canton Nord, et à la perception pour le canton Sud.

Théâtre Municipal. — Ce soir, Cyrano de Bergerac, avec Blanche Durifene dans le rôle de Roxane.

La Pénurie de Tabac

Depuis quelques jours, à l'instar des autres grandes villes, la disette de tabac de toutes qualités se fait sentir à Marseille. De nombreux bureaux ont fermé leurs portes, devant certains autres qui avaient reçu, lundi, une petite provision, on constata la présence d'une queue semblable à celle des théâtres, que on joue une pièce, on cesse d'aller à la porte des marchands de pâtes alimentaires. Mais si ceux-ci ont toujours la poudre — à la condition qu'on veuille la payer aux prix qu'ils exigent, les détaillants n'en est pas de même pour le tabac.

Il est évident que cette pénurie est causée par le peu de soin que prend l'administration pour remplir la fiche qui lui incombe. Les avis de pénurie, nous n'en serions pas là. Il lui est surfi — c'est de la direction que nous parlons — de se montrer moins sévère et moins tracassière pour les planteurs, qui ont le droit de vendre leurs exportations, en un mot, de comprendre que la consommation française devait être assurée la première. Mais peut-on demander à l'administration qu'elle ne prenne aucune mesure que la plus simple prévoyance indiquait.

LE FROID

Le temps a passé son manteau de vent, de froidure et de pluie. L'hiver a fait son apparition. Après une période de jours froids et doux, les Marseillais ont eu hier un froid très vif.

Thermomètre à zéro, ce qui se traduit par une température supportable, mais pas de Meridionaux, si l'air est immobile ; mais l'air ne fut pas immobile : un vent fort, qui tourna au Nord, après avoir fait craquer la neige, souffla toute la journée et une grande partie de la nuit.

Ce fut un vrai temps de Noël. Les fêtes furent abondantes, nous tombâmes un peu par terre, et l'après-midi nous vîmes au Plateau central nous apporta le Noël agris des blanches glandes.

Il faut du fer aux affaiblis. Le Fer assimilable se trouve dans la FERROCARRINE PHOSPHATEE DU DOCTEUR VILLARD. Prix : 3 fr. 75 dans toutes les pharmacies.

Le Criminel Attentat de Saint-Julien

Il voulait tuer ses parents, la Sûreté l'arrêta. Nous avons relaté le criminel attentat qui avait eu pour théâtre, la traversée Durbec, à Saint-Julien, le 16 décembre, à 7 heures 30, par le train n° 1090 conduit par le wattman Blanc, a tamponné une charrette conduite par un soldat hindou au moment où ce dernier sortait du camp. Le conducteur hindou fut projeté en l'air et reçut une très grave blessure à la tête.

Marseille et la Guerre

Mort au champ d'honneur

Un nombre de nos concitoyens glorieusement tombés pour la défense de la Patrie, nous avons aujourd'hui à citer le nom de M. Léopold Bouscarie, de la Roquette-d'Azay, sergent au 15^e d'infanterie, décoré de la Médaille militaire et de la Croix de guerre avec palme, cité deux fois, mort pour la France, le 13 septembre 1917, des suites de ses blessures, à l'âge de 39 ans.

Le Petit Provençal prend part à l'affliction de la famille du glorieux défunt et la prie d'agréer ses bien vives condoléances.

Les marchandises pour l'Italie, transitant par l'Angleterre

M. Luzzati, président de la Chambre de Commerce italienne de Marseille, nous communique la dépêche suivante du ministre du Commerce d'Italie : Les marchandises transitant par l'Angleterre à destination de l'Italie, étant soumises, en vertu de la loi de 1914, à un permis spécial de transit, le ministre de l'Industrie et du Commerce, comme approuvé, a autorisé le gouvernement britannique, les demandes dignes d'intérêt qui lui seront signalées par la Chambre de Commerce italienne.

Le Mouvement ouvrier

FEDERATION NATIONALE DES CHEMINISTES DE FRANCE. Les cheministes de la section de Marseille, réunis en assemblée générale, à la Bourse du Travail, ont adopté l'ordre du jour suivant : Les cheministes du Syndicat de Marseille, placent leur espoir dans leurs revendications, et demandent la nationalisation des moyens de transports qui sera incontestablement la source initiale de mieux-être et de justice pour tous.

LA GUERRE EN ORIENT

Sur le Front de Macédoine

Communiqué français. Paris, 25 Décembre. Communiqué de l'armée d'Orient, du 24 décembre : Journée calme sur l'ensemble du front. Le mauvais temps continu.

LES ACTES DU GOUVERNEMENT

L'Avancement temporaire réservé aux combattants

Paris, 25 Décembre. Les lourdes et glorieuses pertes éprouvées par nos cadres dans les premiers mois de la campagne, ont entraîné une situation de fait, qui a rendu difficile le commandement des unités. C'est ainsi qu'à côté de l'avancement légal et régulier qui n'a jamais cessé de fonctionner, on fut amené à créer l'avancement, à titre temporaire, qui permet d'assurer l'encadrement et le commandement.

Par la suite, le commandement de ces unités trouva faibles lorsqu'un décret du 14 septembre dernier, ayant étendu son application à la zone de l'intérieur, en fut la nomination de cette nature accordées. Le front, par mesure de récompense ou même de bienveillance. Les combattants en furent péniblement impressionnés.

Le Contrôle postal aux Armées

Dites... Ne dites pas... Front français, 25 Décembre. De l'envoi spécial d'urgence Havas : Le contrôle postal qui existe dans toutes les autres armées belligérantes, s'impose à notre commandement comme une nécessité absolue, nécessaire : 1^o De parer aux manœuvres d'espionnage de la part de l'ennemi ; 2^o De surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 3^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 4^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 5^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 6^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 7^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 8^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 9^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 10^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 11^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 12^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 13^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 14^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 15^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 16^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 17^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 18^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 19^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 20^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 21^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 22^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 23^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 24^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 25^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 26^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 27^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 28^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 29^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 30^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 31^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 32^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 33^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 34^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 35^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 36^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 37^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 38^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 39^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 40^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 41^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 42^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 43^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 44^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 45^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 46^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 47^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 48^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 49^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 50^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 51^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 52^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 53^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 54^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 55^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 56^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 57^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 58^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 59^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 60^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 61^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 62^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 63^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 64^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 65^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 66^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 67^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 68^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 69^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 70^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 71^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 72^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 73^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 74^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 75^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 76^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 77^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 78^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 79^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 80^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 81^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 82^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 83^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 84^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 85^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 86^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 87^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 88^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 89^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 90^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 91^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 92^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 93^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 94^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 95^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 96^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 97^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 98^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 99^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 100^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 101^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 102^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 103^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 104^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 105^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 106^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 107^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 108^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 109^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 110^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 111^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 112^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 113^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 114^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 115^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 116^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 117^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 118^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 119^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 120^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 121^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 122^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 123^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 124^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 125^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 126^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 127^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 128^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 129^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 130^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 131^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 132^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 133^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 134^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 135^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 136^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 137^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 138^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 139^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 140^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 141^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 142^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 143^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 144^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 145^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 146^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 147^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 148^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 149^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 150^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 151^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 152^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 153^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 154^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 155^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 156^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 157^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 158^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 159^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 160^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 161^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 162^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 163^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 164^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 165^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 166^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 167^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 168^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 169^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 170^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 171^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 172^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 173^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 174^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 175^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 176^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 177^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 178^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 179^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 180^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 181^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 182^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 183^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 184^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 185^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 186^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 187^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 188^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des règlements concernant la correspondance des militaires ; 189^o De contrôler les lettres et les colis militaires, et de surveiller l'application des

